



## Note à nos volontaires

En vertu de la loi du 1<sup>er</sup> août 2006, nous avons l'obligation d'informer tous nos volontaires (bénévoles) sur leurs droits et les objectifs de l'association.

### **1. Objectifs de l'ASBL Handi-Rando** (extrait de nos statuts, Art. 3):

« L'association a pour objet de promouvoir l'accès à la nature pour les personnes à mobilité réduite par l'utilisation de moyens adaptés tels que la Joëlette, fauteuil roulant mono roue et la cartographie spécifique. L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toutes activités similaires à son objet. »

Notre association est une A.S.B.L., elle n'a pas de buts lucratifs.

### **2. Principe fondamental** : la liberté de prestation des volontaires.

### **3. Les droits du volontaire** au sein de l'asbl Handi-Rando:

Les volontaires sont des membres de l'association : accompagnateurs actifs (pilotes de joëlette), personnels soignants et membres de l'équipe logistique.

Ils ne sont pas obligés de payer la cotisation mais y sont vivement invités afin de jouir de tous les droits des membres effectifs (droit de vote en A.G. et envoi de la revue semestrielle).

L'association a contracté une assurance couvrant « la responsabilité civile et accidents corporels lors de randonnées de découverte de la nature organisées tant en Belgique qu'à l'étranger par le preneur d'assurance et ce notamment sur les sentiers de grandes randonnées » (extrait du contrat Ethias).

L'association ne verse pas d'indemnités aux volontaires.

### **4. Les devoirs du volontaire** au sein de l'asbl Handi-Rando:

Les volontaires sont tenus au respect des consignes de sécurité données par les responsables d'activités de randonnée désignés par le Conseil d'administration de l'association.

Si la participation aux activités est libre, les volontaires qui s'inscrivent à une activité sont priés, en cas d'empêchement, d'en informer l'organisateur le plus rapidement possible.

*Le Conseil d'administration remercie très chaleureusement tous les volontaires de l'association pour leur engagement en faveur des droits des personnes à mobilité réduite en matière d'accessibilité à la nature.*

asbl Handi-Rando compte n° 142-0668034-20	Site internet : <a href="http://www.handi-rando.com">http://www.handi-rando.com</a>
<b>Président :</b>	<b>Secrétaire :</b>

asbl Handi-Rando  
compte n° 142-0668034-20

Site internet : <http://www.handi-rando.com>

**Président :**

**Secrétaire :**